



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Tarification séjours et mini-séjours 7-18 ans**

DEL-2012-034

**Numéro de la délibération :** 2012/034

**Nomenclature ACTES :** Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 28/03/2012

**Date de convocation du conseil :** 22/03/2012

**Date d'affichage de la convocation :** 22/03/2012

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Jean-Pierre LE ROCH

**Secrétaire de séance :** M. Yovenn BONHOURE

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** Mme Anne-Marie GRÈZE par M. Loïc BURBAN, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, M. Daniel LE COUVIOUR par M. Pierre GIRALDON, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

**Était absent :** M. Claude LE BARON

## **Tarification séjours et mini-séjours 7-18 ans**

### **Rapport de Nelly BURLLOT**

Afin de répondre aux demandes familiales en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 7 à 18 ans, le service Enfance jeunesse propose les séjours et mini-séjours durant les périodes de vacances scolaires.

Ces séjours d'une durée de 2 à 15 jours ont vocation d'initier les enfants et adolescents à la vie en collectivité et participent à l'éducation vers l'autonomie. Ils ont pour objectif de permettre aux jeunes de vivre un temps de loisirs, sportif et culturel.

Ils sont encadrés par une ou un titulaire de diplôme de direction et d'une animatrice ou d'un animateur par effectif de 12 enfants. L'équipe d'encadrement a pour mission de veiller à l'épanouissement et à la sécurité des participants.

Le montant de la participation des familles est fixé à 13,50 euros par jour. Ce tarif est applicable pour les pontivyens. Pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

Afin de régler leur participation familiale, les familles pourront utiliser leurs chèques vacances et faire valoir leurs aides loisirs en fonction de leurs organismes d'affiliation (Caf, MSA, comités d'entreprise...).

La Ville percevra des aides financières de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Général, de la Mutuelle Sociale Agricole dans le cadre de leurs participations au fonctionnement des centres de vacances.

#### **Nous vous proposons :**

- de donner un avis favorable à ce projet,
- de fixer le prix des séjours tel que défini ci-dessus,
- de solliciter et percevoir des subventions des partenaires cités ci-dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 29 mars 2012**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre Le Roch**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre Le Roch**